



Diplôme EXPERT EN CONSEIL PATRIMONIAL

Cycle de formation 2019-2020 Dédié aux experts comptables

Diplôme Expert en Conseil Patrimonial : certification obtenue pour 5 ans
JORF n°0292 du 18 décembre 2018 - texte n° 13 - Arrêté du 11 décembre 2018
portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles
CODE CPF : 306844 – CODE RNCP : 31912



Aurep
"LA RÉFÉRENCE"



Présentation de l'AUREP :

L'AUREP est une association universitaire de recherche et d'enseignement sur le patrimoine. Reconnue comme un **acteur influent sur le marché de la gestion de patrimoine depuis plus de 20 ans**, sa force est d'avoir réuni une équipe pédagogique qualifiée, composée de plus de 50 spécialistes tant dans le domaine économique, que sur le plan civil, social et fiscal. Plus de 8 000 professionnels (conseillers en gestion de patrimoine, notaires, avocats, experts comptables, collaborateurs de banque, courtiers ou agents d'assurance) sont aujourd'hui titulaires de l'un ou l'autre des diplômes clermontois.

Objectif des formations proposées :

Le Club Expert Patrimoine a sollicité l'AUREP depuis 4 ans pour mettre en place une préparation au Diplôme Expert en Conseil Patrimonial, **dédiée uniquement aux experts comptables**.

Les formations proposées permettront de **renforcer leur expertise métier** dans le domaine de la gestion de patrimoine par un approfondissement de leurs connaissances techniques. Ces journées seront **opérationnelles** pour que les participants puissent repartir avec **des outils rapidement utilisables** et permettant le développement dans ce domaine spécifique.

Le Diplôme Expert en Conseil Patrimonial :

Le Diplôme Expert en Conseil Patrimonial **délivré par l'AUREP permet la pratique du conseil juridique approprié au conseil patrimonial**. Il satisfait en effet aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2000 en tant que **diplôme de niveau I (bac+5)** en gestion de patrimoine.

Le Diplôme Expert en Conseil Patrimonial est **inscrit au RNCP au niveau I** pour une période de 5 ans. Toutes les informations sont publiées au JORF n°0292 du 18 décembre 2018 - texte n° 13 - Arrêté du 11 décembre 2018 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles. [Titre : Expert en Conseil Patrimonial - Code NSF 313 (banques, finances, assurances, immobilier)]

Reconnu par l'Etat, les titulaires du diplôme satisfont aux différentes exigences réglementaires pour exercer les missions d'un CGP, à savoir : conseil en investissement financier (CIF), conseil juridique et fiscal (CJA), agent immobilier, intermédiation en assurances, prescriptions de produits financiers, courtage en crédits (IOBSP).

Une Plateforme digitale

A partir de septembre 2019, pour faire rimer tradition et modernité, l'AUREP offre désormais à ses étudiants, en plus des cours en présentiels qui font sa renommée depuis plus de 20 ans, un cartable numérique. Grâce à ce dernier, le savoir de l'AUREP devient accessible à tout moment depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Notre plateforme digitale est destinée à individualiser les parcours et à accompagner la réussite de chaque apprenant. Elle comprend, outre les supports de cours habituels, des vidéos et des activités pédagogiques variées permettant de rythmer les différentes phases d'acquisition du savoir jusqu'à la validation des compétences.

L'ambition affichée est de proposer une pédagogie disruptive, fondée sur l'envie d'apprendre.

Sommaire :

Contenu pédagogique – Plan de formation:	4
Durée et Fréquence des regroupements :	5
Lieu des regroupements :	5
Eléments financiers :	5
Dossier d'inscription :	5
Planning prévisionnel	6

Rejoignez l'AUREP sur :



DIPLOME EXPERT EN CONSEIL PATRIMONIAL

Durée de 30,5 jours, soit 228 heures 45

PLAN DE FORMATION

DIPLOME EXPERT EN CONSEIL PATRIMONIAL

MODULE INTRODUCTIF		
Gestion de Patrimoine : Définition et méthodologie	3,75	0,5
MODULE ECONOMIQUE		
Environnement économique patrimonial	7,5	1
Les classes d'actifs	7,5	1
Initiation au conseil en allocation d'actif	7,5	1
Evaluation des paramètres patrimoniaux	7,5	1
MODULE CIVIL		
Régimes matrimoniaux	11,25	1,5
Les donations et donations-partages	7,5	1
Le démembrement de propriété	22,5	3
L'indivision : Aspects civils et fiscaux - Le concubinage - Le pacte civil de solidarité	7,5	1
La transmission pour cause de mort	11,25	1,5
Assurance vie– stipulation pour soi-même et pour autrui	15	2
Les sociétés civiles	7,5	1
Gestion du patrimoine des personnes protégées	7,5	1
La protection du survivant du couple – étude de cas	7,5	1
MODULE FISCAL et SOCIAL		
Comprendre et optimiser la fiscalité patrimoniale	18,75	2,5
Investissement immobilier locatif : aspect fiscal	7,5	1
IFI et stratégies immobilières	7,5	1
Fiscalité de la transmission à titre gratuit.	11,25	1,5
Stratégies Retraite	7,5	1
STRATEGIES PATRIMONIALES		
Optimisation du conseil patrimonial sous l'axe commercial et comportemental	7,5	1
ETUDES DE CAS		
Etudes de cas de synthèse (1er et 2d semestre)	37,5	5
TOTAL	228,75	30,5

Total 228 h 45 – 30,5 jours

L'AUREP a obtenu son référencement **Datadock**. Il s'agit d'une base de données unique qui permet de regrouper les preuves de la bonne application, par notre organisme de formation, des critères fixés par le décret qualité 2015-790 du 30 juin 2015. L'AUREP a répondu et validé l'ensemble des 21 indicateurs qualité correspondant aux 6 critères fixés par le décret qualité de la formation.



Durée et Fréquence des regroupements :

Durée de la formation

La durée globale de la formation proposée est de **30,5 journées de 7h30 chacune**.

Deux demi-journées en plus seront dédiées aux examens. Ce dernier se déroule obligatoirement à Clermont-Ferrand.

La première épreuve de 3 heures se déroule en septembre 2020.

La seconde épreuve d'une durée de 4 heures se déroule mi-décembre 2020.

Aucune séance n'aurait lieu durant la période fiscale (pas de cours de mars 2020 jusqu'au 31 mai 2020).

Fréquence des regroupements

Démarrage en octobre 2019, examen final en décembre 2020.

La formation se déroule en :

- **10 séances de regroupement d'environ 3 à 4 jours chacune (voir planning prévisionnel en fin de document),**
- **plus 2 séances dédiées aux examens.**

Lieu des regroupements :

Les regroupements auront lieu à Paris. L'AUREP loue une salle de cours via un organisme spécialisé. Les salles se situent à proximité des grands boulevards. Les examens se déroulent à Clermont-Ferrand.

Eléments financiers :

Les prestations de l'AUREP ne sont pas assujetties à la TVA.

Le coût pour chacun des participants est de **6.500 euros TTC.**

Ce montant comprend :

- L'accès à la plateforme numérique et la mise à disposition du cartable numérique.
- l'ingénierie pédagogique du dispositif de formation (fourniture des originaux de la documentation),
- la mise à disposition de la salle de formation
- la rémunération des intervenants et les charges correspondantes,
- la mise en œuvre de la procédure de la sélection sur dossier des candidats au diplôme
- les charges de gestion afférentes,
- les frais de déplacement et d'hébergement des formateurs.
- la fourniture d'une calculatrice Casio-Graph 35, préprogrammée pour les applications en gestion de patrimoine ;
- d'outils pédagogiques : Code civil, brochure fiscale, études de cas, jurisprudence, supports et annexes numérisées
- Et plus généralement tous les coûts de l'AUREP, y compris les frais administratifs.

Dossier d'inscription :

Merci de procéder à votre inscription en ligne via le site www.aurep.com [<https://www.aurep.com/formations/diplome-expert-conseil-patrimonial/>] **en sélectionnant la formation dédiée aux experts-comptables** et en cliquant sur « s'inscrire au diplôme ». Laissez-vous guider par la procédure. Une fois le formulaire complété et validé, imprimez et signez votre dossier (signatures de toutes les parties concernées). Envoyez-le à l'AUREP (par voie postale).

Nous attirons votre attention sur le fait que tout dossier incomplet et/ou non signé convenablement sera refusé.

La réception du dossier d'inscription à l'AUREP (voie postale) permettra de retenir votre place sur nos listes d'inscription. Sans ce dossier, aucune place ne pourra être réservée et aucune inscription à la formation ne pourra être possible.

ANNEXE FINANCIERE RELATIVE AUX FACILITÉS DE PAIEMENTS

GRILLE TARIFAIRE ET ÉCHÉANCIER DE PAIEMENTS DES FORMATIONS DIPLOMANTES 2019

Villes	Tarif Normal	Tarif Réduit**
Paris		
Prix TTC *	6 500 €	6 200 €
Acompte n° 1: à l'inscription	1 950 €	1 950 €
Acompte n° 2: en janvier	1 600 €	1 500 €
Acompte n° 3: en mars	1 500 €	1 400 €
Acompte n° 4: en mai	1 450 €	1 350 €

* Non soumis à TVA

Les personnes qui ont le statut de **demandeur d'emploi au premier jour de la formation (justificatif à envoyer) et les sociétés qui inscrivent 4 participants ou plus à la formation peuvent bénéficier d'un tarif réduit.